

## MOULINS ROBERT, ÉTS M. P. J. ROBERT, MOULINS DU CHÉLIFF, Orléansville

Création vers 1875.

Décès du fondateur, Martial ROBERT, originaire des Hautes-Alpes,  
minotier et banquier

### AVIS DE DÉCÈS (*Le Progrès d'Orléansville*, 24 avril 1897)

Madame veuve Martial Robert, née [Élisabeth Pétronille] Cazeaux ; monsieur Eugène Boutonnet, maire de Carnot ; madame Eugène Boutonnet, née Robert et leur enfant ; monsieur le docteur Louis Georges, pharmacien-major de 1<sup>re</sup> classe au Val-de-Grâce, madame Louis Georges, née Robert et leurs enfants ; monsieur Paul Robert, conseiller général, membre du Conseil supérieur du gouvernement, madame Paul Robert et leurs enfants ; monsieur Joseph Robert ; monsieur Périer, madame Périer, née Robert et leurs enfants, de Lafare, près Saint-Bonnet, Hautes-Alpes ; monsieur Auguste Pouzadoux, capitaine d'infanterie ; monsieur Michel Jouffret, professeur agrégé au Lycée de Marseille, et madame Jouffret ; monsieur Léon Mages, madame Léon Mages et leurs enfants ; madame veuve Valls, monsieur Henri Valls, étudiant en pharmacie, et monsieur Charles Valls ; monsieur Albert Attard, interprète judiciaire, et M<sup>me</sup> Attard ; monsieur Cazeaux et ses enfants de Médéa, les familles Larcelet et Guénin ; monsieur Gouin, ancien sous-préfet et sa famille,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Honoré *Martial* ROBERT

leur époux, père, frère, beau-père, beau-frère, grand-père, oncle, cousin et allié, décédé à Alger, le 22 avril 1897, à l'âge de 70 ans.

Et vous prie d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui samedi 24 du courant, à 9 h. 1/2 du matin.

On se réunira à la gare d'Orléansville.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

---

### NÉCROLOGIE (*Le Progrès d'Orléansville*, 24 avril 1897)

Avant hier, le télégraphe nous a apporté la triste nouvelle du décès de M. Martial Robert, banquier et minotier à Orléansville.

Notre regretté concitoyen a succombé jeudi soir, à Alger où il s'était rendu, pour se rétablir d'une indisposition dont l'issue ne paraissait devoir être ni aussi prompte ni aussi fatale.

Le corps du défunt est arrivé hier soir à Orléansville pour y être déposé dans le caveau de famille. Les obsèques auront lieu aujourd'hui à neuf heures et demie du matin.

L'homme qui vient de disparaître était, dans toute l'acception du mot un honnête homme et un homme de bien. Sa mort provoquera dans toute notre région un véritable deuil public.

M. Robert qui avait fait de la probité et du travail les deux règles inflexibles de sa longue carrière de labeur acharné et d'honneur, était le fils de ses œuvres.

Possesseur d'une fortune aussi considérable qu'honorablement acquise, c'est à son concours financier que quelques cultivateurs de notre contrée doivent leur aisance, et que les autres doivent d'avoir pu traverser, sans succomber, l'épouvantable crise agricole qui sévit sur le pays depuis dix ans.

Le défunt laisse quatre enfants : madame [Marie-Louise] Georges épouse de M. [Louis-Auguste] Georges pharmacien militaire au Val de Grâce ; madame Boutonnet, épouse de M. Boutonnet maire de Carnot, et nos amis Paul Robert, conseiller général, et Joseph Robert, minotier à Orléansville.

Fidèles aux traditions de leur père, ils sauront continuer son œuvre, pour le plus grand profit du pays dont le défunt fut pendant si longtemps le soutien : et en quelque sorte la providence.

La population d'Orléansville et de l'arrondissement tout entier s'associe à la douleur de la famille.

Quant à la rédaction du *Progrès*, elle prend une part plus intime encore à la douleur de ses amis et les prie d'agréer, dans cette cruelle épreuve, l'expression émue de ses regrets les plus profonds et de ses sympathies les plus vives.

LA RÉDACTION.

---

*Paul* Marcelin ROBERT

Né le 9 janvier 1867 à Alger.

Fils de *Martial* Honoré Robert et de Marie-Louise Chazal.

Frère de Joseph Robert (ci-dessous).

Marié en 1894 avec Jeanne Gouin. Dont :

— Martial (Orléansville, 21 fév. 1895), marié en 1920 à Suzanne Cot, fille d'un interprète judiciaire. Vice-président de la Société hippique, président du Syndicat d'élevage, directeur adjoint du Syndicat d'irrigation...

— Jean, étudiant en droit, marié en 1921 avec Marguerite Audureau, fille d'un ancien délégué financier ;

— Georges (ci-dessous), marié en 1929 avec M<sup>lle</sup> Rose-Marie Callot ;

— Pierre, marié en 1930 avec Renée Achaque, fille de l'armateur.

— Alice, mariée en 1923 avec Marcel Ribet, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine d'Alger.

---

Conseiller municipal (1892), puis maire (19 juin 1904) d'Orléansville.

Président du comice agricole (21 janv. 1905).

Président du bureau de bienfaisance musulman (1903).

Président de la Société indigène de prévoyance (19 août 1904).

Membre (11 sept. 1892), secrétaire, vice-président, puis président (5 oct. 1903) du conseil général.

Délégué financier (8 déc. 1901), vice-président des délégations (1905-1906, 1906-1907)

---

Chevalier de la Légion d'honneur du 31 juillet 1906 : « A provoqué l'exécution des canaux d'irrigation dérivés du Chélif qui ont transformé toute la plaine d'Orléansville. L'installation de l'éclairage électrique à Orléansville est due à son initiative et à son action personnelle. Au point de vue politique a rendu par son énergie des services exceptionnels à la cause républicaine durant la longue crise antisémite qui a sévi avec tant d'intensité en Algérie. A su maintenir le calme dans la région d'Orléansville. À Alger même, lors de la session du conseil général, a fait preuve du plus courageux dévouement au cours de violentes émeutes.

Paris, le 25 juillet 1906  
Le ministre de l'Intérieur  
Clemenceau. »

Mort en duel à Alger, le 7 avril 1910.

*(Les Nouvelles (Alger), 27 avril 1904)*

Orléansville. — Dans la journée de samedi dernier, M. Marengo, garde-champêtre, mettait en état d'arrestation le nommé Bouziain ben Abdelka der ben Hamed, du douar des Medjadja, pour vol d'un mouton commis au préjudice de M. Robert Joseph, minotier.

Le mouton en question s'étant écarté de la propriété que possède M. Robert au bord de la route nationale, se trouvait sur la dite route lorsqu'il fut aperçu par Bouzian.

Ce dernier, pensant s'offrir gratuitement un superbe « méchoui », s'empara de l'animal ; mais, pris sur le fait, il fut arrêté immédiatement et conduit à la geôle, bien qu'il ait argué, pour sa défense, que son intention était de conduire ce mouton en fourrière, l'ayant trouvé sans garde et errant sur la route.

---

La Mort de M. Robert  
Maire, conseiller général, délégué financier, il allait être député  
(*Le Progrès: journal de l'arrondissement d'Orléansville*, 14 avril 1910)

Mardi soir paraissait dans le *Cri d'Alger*, l'article intitulé « Robert quart de million » dont nous extrayons le passage suivant :

« On sait le prix qu'il met à ses services et les intérêts usuraires qu'il prélève sous le prétexte des risques encourus.

« Oui, M. Paul Robert, maire d'Orléansville, conseiller général, délégué financier, fait la banque ; c'est un peu comme qui dirait « faire le porte-monnaie des colons ». Et si c'est comme on le prétend partout dans le Chélif, grâce à une opération, qu'il a édifié son insolente fortune, Dieu sait sur qu'elles ruines amoncelées il est parvenu à la bâtir.

« Quant aux compétences variées dont M. Robert aurait fait preuve dans les diverses assemblées algériennes depuis le temps qu'il est investi de mandats publics, mieux vaut les passer également sous silence. Ce n'est un secret pour personne que M. Robert a toujours brillé par son inaction et son mutisme et que son extrême modestie, sans doute, lui fit sans cesse jouer le rôle le plus effacé. S'il fut président du Conseil général, il ne dut cet honneur qu'à son extrême servilité envers l'affreux Géronte, et la croix du brave qui orne sa poitrine est la récompense de sa collaboration aux œuvres de sectarisme et de haine de son venimeux patron...»

Malgré les efforts de ses amis, M. Robert voulut à tout prix demander à M. Houbé une réparation par les armes.

Une rencontre au pistolet fut décidée pour jeudi matin, 7 heures et demie, sur les dunes d'Hussein-Dey.

Le drame a été à la fois horrible et très simple, tel qu'on pouvait le craindre, du reste, puisque le combat mettait en présence un brave père de famille et un jeune homme à qui les armes sont familières.

Suivant l'usage, le directeur du combat devait crier le mot « feu » et compter ensuite un, deux, trois, temps pendant lequel les adversaires avaient le droit de tirer.

Aussitôt après le commandement de « feu », M. Houbé a baissé son arme et a tiré. M. Robert, traversé en plein ventre, de part en part, s'écroule... Il n'a pas tiré...

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*La Dépêche algérienne*, 9 avril 1910)

Madame veuve Paul Robert, née Gouin, et ses enfants : Martial, Jean, Georges, Pierre, Gaston, Alice ; monsieur Joseph Robert, minotier à Orléansville, conseiller du commerce extérieur de la France, madame Joseph Robert, née Gouin, et leurs enfants : Andrée, Henri, Roger, Simone ; madame veuve Boutonnet, née Robert, et mademoiselle Gabrielle Boutonnet ; monsieur le docteur Louis Georges, pharmacien principal de l'armée en retraite, officier de la Légion d'honneur ; madame Louis Georges, née Robert, et leurs enfants ; madame veuve Gouin ; madame veuve Dechaux, née Gouin ; monsieur le docteur Bouteloup, d'Orléansville, chevalier de la Légion d'honneur, madame Bouteloup, née Gouin ; Mesdemoiselles Louise et Cécile Bouteloup ; monsieur Marel, administrateur principal de commune mixte à Fort-National, madame Marel, née

Gouin ; mesdemoiselles Louise et Jeanne Marel ; monsieur Eugène répartiteur des contributions directes à Ténès, madame Eugène Gouin et leurs enfants ; monsieur Isman, professeur départemental d'agriculture à Sidi-bel-Abbès, madame Isman ; monsieur Gaston Isman ; monsieur Édouard Gouin, commis des services civils au Soudan, et madame Édouard Gouin ; madame veuve Jouffret ; madame veuve Valls ; monsieur Henri Valls, pharmacien à Alger ; monsieur Charles Valls, pharmacien à Bou-Saâda ; madame veuve Mages ; madame Albert Attard, d'Orléansville ; monsieur Pouzadoux, chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ; monsieur le docteur Describes, à Aïn-Tédelès, madame Describes et leurs enfants ; monsieur le docteur Dechaux, à Renault, madame Dechaux et leur fils ; madame veuve Delahaye ; monsieur Demolins, inspecteur des domaines du Crédit Foncier, madame Demolins et leurs enfants ; monsieur Bresson, notaire à Sétif, et madame Bresson ; monsieur Delahaye, liquidateur de la Société domaniale algérienne, madame Delahaye et leur fils ; monsieur Albert Delahaye ; madame veuve Lallement, née Gouin ; monsieur Henri Gouin, vérificateur principal du service topographique en retraite. Madame Henri Gouin ; monsieur Édouard Gouin, juge de paix à Michelet ; mademoiselle Gabrielle Gouin ; monsieur Galvelli, administrateur de commune mixte à Ménerville, madame Calvelli et leur fils ; monsieur et madame Deruene ; monsieur et madame Cluzel,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Paul-Marcelin ROBERT  
maire d'Orléansville,  
conseiller général,  
vice-président des Délégations financières,  
chevalier de la Légion d'honneur,

leur époux, père, frère, oncle, gendre, beau-frère, neveu, cousin et. allié, décédé à Alger, le 7 avril 1910, dans sa 44<sup>e</sup> année.

Ses obsèques auront lieu à Alger le vendredi, 8 avril, à quatre heures du soir, et à Orléansville, où le corps sera inhumé, le samedi, 9 avril, à trois heures du soir.

On se réunira au domicile mortuaire, rue Tirman, n° 3, à l'Agha.

Il n'y aura pas de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

---

Le président et les membres du Conseil d'administration de la Société amicale des Hauts-Alpins font part aux sociétaires du décès de leur regretté président d'honneur

ROBERT Raul,  
Délégué financier,  
conseiller général,  
maire d'Orléansville

et les invitent à assister aux obsèques qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 8 courant, rue Tirman, n° 3, à 4 heures de l'après-midi.

---

## Joseph ROBERT

Né le 9 mars 1871 à Riom.

Fils de *Martial* Honoré Robert et de Magdeleine Chazal.

Frère cadet du précédent.

Marié en 1897, à Orléansville, avec Renée Louise Marguerite Gouin († Alger, 7 février 1932), fille d'un ancien sous-préfet d'Orléansville et petite-fille d'Édouard-Marie Gouin auquel le maréchal Bugeaud concéda la presqu'île de Sidi-Ferruch.

Dont :

— Andrée (1898-1932), mariée en 1925, à Alger, avec Lucien Berger-Vachon, fils d'un ancien délégué financier.

— Henri (1900),

— Roger (1902), H.E.C., président du Groupe sportif et du Syndicat agricole et viticole d'Orléansville ;

— Simone (1908), mariée en 1934, à Alger, avec Lucien Berger-Vachon (veuf d'Andrée) ;

— et Paul, économiste : auteur de « Les agrumes dans le monde » (thèse, Paris, 1945).

---

Président de la Société anonyme du Progrès d'Orléansville (mai 1924)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Progres-Orleansville.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Progres-Orleansville.pdf)

et de la Société immobilière d'Orléansville (août 1932).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Immobiliere\\_Orleansville.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Immobiliere_Orleansville.pdf)

Administrateur du Chantier Warot (1926) :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chantier\\_Warot-Alger.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chantier_Warot-Alger.pdf)

---

Délégué financier (déc. 1913) et président (1921) des délégations financières,

Membre du conseil supérieur de l'agriculture (juin 1914),

Maire d'Orléansville (déc. 1919-déc. 1929 : démission).

Officier du mérite agricole (1920)

Conseiller du commerce extérieur,

Membre de la chambre de commerce d'Alger (1924)

Officier de la Légion d'honneur (1927).

Membre de la Société des agriculteurs d'Algérie.

Président du Syndicat des producteurs de coton (oct. 1940)

.....

Décédé après mai 1945.

### Publicité

(*Le Progrès, d'Orléansville*, 14 juin 1900)

MAGASINS GENERAUX ORLÉANSVILLE ET TÉNÈS

ROBERT Frères

WARRANTAGE DES CÉRÉALES

CONDITIONS ET TARIFS SUR DEMANDE

S'adresser à Ténès à M. Eugène GOUIN.

---

(*La Dépêche algérienne*, 22 nov. 1913)

Jacques Duroux, minotier :

Si vous pensez encore que je mérite d'être pendu, je demande qu'on envoie au gibet avant moi :

Mon confrère J. Robert, minotier à Orléansville, candidat radical-socialiste, qui vend toujours ses farines à un prix supérieur aux miennes, alors qu'il achète le blé moins cher, puisqu'il est sur place. M. Joseph Robert qui, non seulement, emploie une machine motrice allemande, un moulin allemand, mais encore occupe un contremaître allemand.

.....

---

Étude de M<sup>e</sup> Lucien SIDER, avoué près le Tribunal civil de première instance d'Alger,  
48, rue d'Isly.

---

VENTE PAR EXPROPRIATION JUDICIAIRE  
AUX ENCHERES PUBLIQUES  
au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux  
D'UNE GRANDS MAISON DE RAPPORT  
(*La Dépêche algérienne*, 13 avril 1920)

Sise à Alger, rue Bab-Azoun, n° 21 (angle de la rue René-Caillé), plus amplement désignée ci-après.

L'adjudication aura lieu le vendredi sept mai mil neuf cent vingt, à quatorze heures, en l'audience des criées du Tribunal civil d'Alger, au Palais de Justice, rue de Constantine, n° 10.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu :

1° D'un procès-verbal de saisie réelle du ministère de M<sup>e</sup> Païen, huissier à Alger, en date du 27 janvier 1920, dûment visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec son exploit de dénonciation, au deuxième bureau de la conservation des hypothèques d'Alger, le 5 février 1920, volume 15, numéros 43 et 44 ;

2° D'un jugement de lecture rendu par la Chambre des criées du Tribunal civil d'Alger, le 26 mars 1920, enregistré.

Et aux requête, poursuites et diligences de :

1° M<sup>me</sup> Jeanne Gouin, veuve de M. [Paul] Marcelin Robert, propriétaire, demeurant à Orléansville ;

2° M. Joseph Robert, propriétaire, minotier et banquier, demeurant à Orléansville.

Poursuivants, ayant fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Lucien SIDER, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de première instance d'Alger, où il demeure 48, rue d'Isly, lequel a occupé et continuera d'occuper pour eux sur la présente poursuite d'expropriation et ses suites.

À l'encontre de :

.....

---

Orléansville

(*Le Progrès : journal de l'arrondissement d'Orléansville*, 26 février 1920)

Incendie. — Lundi soir, un incendie se déclarait à l'usine d'égrenage de la Société coopérative cotonnière\*. Le personnel de la minoterie Robert s'employait aussitôt à maîtriser le feu pendant que l'alarme était donnée.

Rapidement les officiers et soldats des Chasseurs d'Afrique, la gendarmerie, la police et de nombreux citoyens, accompagnés par la municipalité, accouraient pendant que le personnel de la commune sortait les pompes. Tout était prêt pour une intervention énergique qui n'a heureusement pas été nécessaire, car les premiers intervenants s'étaient rendus maîtres de l'incendie.

Tout paraissait terminé, mais dans le milieu de la nuit, le feu qui couvait dans l'intérieur d'une balle de coton, reprenait avec violence. Les ouvriers de la minoterie, aidés de leurs familles, combattirent le fléau avec une grande énergie et purent le maîtriser après de grands efforts. Les pertes sont évaluées à une dizaine de mille francs et sont couvertes par des assurances.

Le maire et la Société cotonnière adressent leurs vifs remerciements à tous ceux qui ont offert si spontanément leur concours ; le dévouement du personnel du moulin a évité de graves dégâts.

Le concours rapide et empressé de la garnison a été rapidement remarqué et apprécié.

---

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
MÉRITE AGRICOLE

*(Journal officiel de la République française, 1<sup>er</sup> octobre 1920)*

Grade d'officier

Robert (Joseph), minotier agriculteur, Orléansville (Algérie). Chevalier du 17 octobre 1913.

---

LA MÉDAILLE DU TRAVAIL  
*(JORF, 19 septembre 1922, p. 9505)*

ALGER

M. Bouziane Benhalinia ben Abdelkader ben Missoum, charretier dans la maison Joseph Robert, à Orléansville.

M. Fauchot (Charles), directeur de la minoterie Robert, à Orléansville.

M. Solari (Alexandre-Victor), ouvrier meunier dans la maison Robert, à Orléansville.

M. Teston (Louis), ouvrier menuisier dans la maison Robert, à Orléansville.

---

# TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME par l'Union nord-africaine

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque\\_union\\_nord-africaine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_union_nord-africaine.pdf)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS M. P. J. ROBERT (S. A.)  
(BALO, 14 mai 1928)

Société anonyme en formation. — Législation française.

Siège social. — Alger, 4, boulevard Laferrière.

Siège d'exploitation. — 20, rue d'Isly, Orléansville.

Objet. — La société a pour objet, dans l'Afrique du Nord et principalement dans la vallée du Cheliff : la transformation en produits destinés à être livrés à la consommation de froment et, d'une manière générale, de toute céréale, au moyen d'installations mécaniques mues par toute forme d'énergie et notamment par la force hydraulique ou hydroélectrique.

La concession, l'acquisition, la cession ou l'affermage de tous droits et avantages résultant de chutes d'eau, leur équipement, que la transformation de force serve ou non à la propulsion de moulins.

En tous lieux, l'acquisition, la revente par marché à livrer ou à terme ou de toute autre forme, de toutes céréales, pour son compte et pour le compte de tiers, leur entrepôt dans des silos appartenant ou non à la société.

Elle peut fournir et recevoir des fonds en compte courant, en faire emploi sous toute forme, faire toutes opérations d'escompte et de crédit sur toute garantie, prendre des participations financières, fusionner ou s'allier avec, d'autres sociétés.

Enfin, plus généralement, faire toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Durée. — 99 années du jour de la constitution définitive.

Apports. — M. Joseph Robert, demeurant à Orléansville, rue d'Isly, n° 20, apporte à la société :

1° Un moulin connu sous le nom de « Moulin Robert », sis à Orléansville, les droits et avantages attachés au fonds de commerce, marque commerciale, clientèle, service de comptes de dépôt, bénéfices découlant de la concession d'une chute complémentaire.

2° Les bâtiments et dépendances, silos à grains et à farine, magasin, le terrain sur lequel ils se trouvent édifiés, l'outillage mécanique, l'installation hydraulique (barrages et turbines) et à vapeur, le matériel et accessoires.

3° Un immeuble sis rue d'Isly, n° 20, à Orléansville, où se trouve le siège de l'exploitation.

L'ensemble des apports est rémunéré par 4.000 actions d'apport et quatre millions à verser en espèces.

Capital social : six millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 francs, dont : 4.000 actions d'apport entièrement libérées et 8.000 actions émises contre espèces, dont le quart à libérer à la souscription.

Assemblées générales. — Se réunissent soit au siège social, soit au siège d'exploitation, soit en tout autre lieu dans l'Afrique du Nord, désignées par avis de convocation, qui doit paraître, pour les assemblées générales ordinaires, 20 jours avant, dans un journal d'annonces légales du siège social et, éventuellement, du lieu de la réunion, si elles sont convoquées hors du siège social.

Pour les assemblées générales extraordinaires, délai de 8 jours suffisant.

Répartition des bénéfiques. — Après 5 p. 100 à la réserve légale, un intérêt de 6 p. 100 non cumulatif aux actions, il est prélevé 15 p. 100 pour le conseil d'administration, le reste est réparti aux actionnaires.

Toutefois, il pourra être prélevé des réserves, provisions, amortissements supplémentaires de l'actif, ou une partie pourra être reportée a nouveau, suivant décision de l'assemblée générale ordinaire.

En cas de liquidation, l'excédent disponible après extinction du passif est réparti entre les actionnaires.

La société étant on formation, il n'a pas encore été publié de bilan.

La présente notice est publiée par la société émettrice des 8.000 actions d'espèces, de 500 francs chacune : « L'Union nord-africaine, pour la finance, l'agriculture et l'industrie », 4, boulevard Laferrière, à Alger, et a pour but l'émission des 8.000 actions visées plus haut.

Union nord-africaine :  
L'administrateur délégué,  
A.-A. JOUVET.

---

#### CHRONIQUE SPORTIVE (*Le Progrès, d'Orléansville, 6 décembre 1928*)

Groupe sportif orléansvillois. — Hier, à 16 heures, une petite mais touchante cérémonie familiale a réuni, chez M. Joseph Robert, les membres du Comité du G.S.O. Par la voix de M. Kaës, président d'honneur. le comité, à l'unanimité, a exprimé les sentiments de respectueuse reconnaissance des membres de la société pour les multiples marques de sympathie qu'en toutes circonstances, M. Robert leur a prodigué, et a porté à sa connaissance la décision prise dans son sein de dénommer officiellement désormais le stade orléansvillois, stade Joseph Robert.

M. Robert a remercié le comité et M. Kaës en termes émus et les a assurés qu'en toute occasion, ils trouveraient en lui un appui sûr et chaleureux.

L'inauguration du stade Joseph Robert aura lieu officiellement le 13 janvier prochain, sauf contre ordre qui serait donné par la voie de la presse.

---

#### ÉTUDES FINANCIÈRES « Moulins du Chéloff » (*Annales africaines, 15 novembre 1929*)

La Société des Moulins du Chéloff (Établissements Robert), au capital de 6.000.000, constituée en juin 1928, exploite à Orléansville l'importante minoterie Robert, établie sur les bords du Cheliff depuis plus d'un demi-siècle.

Son organisation générale répond à des conceptions modernes. Les manipulations de blé et de farines s'effectuent mécaniquement dans des silos de grandes capacités (90.000 qx de blé.)

La puissance de transformation s'élève à 130 à 140.000 quintaux de blé. L'installation mécanique du moulin a été renouvelée et accrue au cours de l'année 1927. La plus grande régularité de fonctionnement et le contrôle automatique ont permis de réaliser une notable économie de main-d'œuvre.

La propulsion est fournie par trois turbines hydrauliques, sauf pendant les mois secs, mais les deux grands barrages en construction sur l'Oued-Fodda et sur le Chéloff en amont, vont régulariser le cours du fleuve.

La dérivation de l'eau est produite par un barrage très important solidement établi, qui paraît à l'abri des catastrophes, La valeur annuelle de la force produite par la chute est de l'ordre de 500.000 francs. L'appoint est fourni en été, par deux machines à vapeur Lanz. Dans l'avenir, la minoterie est appelée à être particulièrement favorisée par le développement des forces hydro-électriques.

À ces facteurs qui contribuent à réduire le prix de revient se joignent les avantages d'une situation géographique exceptionnelle. Le ravitaillement se fait à pied d'oeuvre, sans déchet, car les colons de la vallée livrent leur blé au moulin et les régions avoisinantes forment un débouché important.

Enfin, l'exploitation évite la surcharge d'un fonds de roulement, assez élevé dans ce genre d'industrie grâce au Comptoir de Dépôts, qui fonctionne d'une façon parfaite depuis de longues années. La nouvelle Société y trouve le « volant » nécessaire à ses approvisionnements.

Au centre d'une région favorisée par l'abondance des forces naturelles, les Moulins du Chéloff. sont appelés à en bénéficier largement.

Cette valeur commence à se négocier sur le marché local où elle est recherchée par le portefeuille.

---

*(L'Écho d'Alger, 21 et 22 juillet 1929)*

LES MOULINS du Chéloff, demandent un bon conducteur, jeune et actif. Écrire avec références aux établissements Robert, Orléansville.

---

AVIS DE DÉCÈS  
*(La Dépêche algérienne, L'Écho d'Alger, 8 février 1932)*

ALGER-ORLÉANSVILLE. — M. Joseph Robert ; M. et M<sup>me</sup> Lucien Berger-Vachon et leurs enfants, Claude et Anne-Marie ; M. et M<sup>me</sup> Henri Robert et leurs enfants Annie et Guy ; messieurs Roger et Paul Robert ; M<sup>lle</sup> Simone Robert ; M<sup>me</sup> veuve Bouteloup, née Gouin ; M<sup>me</sup> Veuve Marel, née Gouin ; M<sup>me</sup> veuve Eugène Gouin ; M<sup>me</sup> veuve Paul Robert, née Gouin ; .et M<sup>me</sup> Édouard Gouin : M. et M<sup>me</sup> Isman , M<sup>me</sup> veuve Georges, née Robert ; M<sup>me</sup> et M. le docteur Dechaux : M. et M<sup>me</sup> Roger Dechaux ; M. le docteur Joseph Descriniés et M<sup>me</sup> et leurs enfants et M<sup>me</sup> Émile Ducollet et leurs enfants ; mesdemoiselles Jeanne et Louise Marel ; M. et M<sup>me</sup> René Debourdeaux et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> René Gouin et leur fille ; mesdemoiselles Jeanne et Cyclamen Gouin ; M. et M<sup>me</sup> Martial Robert et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> Jean Robert et leurs enfants ; M. le docteur Marcel Robert et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> Georges Robert et leur fille ; M. et M<sup>me</sup> Pierre Robe et leur fille ; M. Gaston Robert ; M<sup>lle</sup> Marguerite Gouin : M<sup>me</sup> veuve Gaston Isman ; M. et M<sup>me</sup> Charles Valls et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> Loiseau et leurs enfants ; M<sup>lle</sup> Alice Georges ; M<sup>me</sup> veuve Henri Gouin ; M<sup>lle</sup> Gabrielle Gouin : M. Édouard Gouin ; M. et M<sup>me</sup> Pierre Demolins et leurs enfants ; M. et M<sup>me</sup> Emmanuel Delahaye et leurs enfants ; M. Albert Bresson ; M. Albert Delahaye ; les familles Demolins, Cès, Cotelle, Berger-Vachon, Gallaés, Laffont, Bugniot, Légé. Callot, Wagner et Gillet ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

madame Joseph ROBERT

née [Marguerite] GOUIN

leur épouse, mère, grand-mère, belle-sœur, tante et alliée, décédée à Alger le sept février 1932.

Les obsèques auront lieu à Alger le lundi huit février, à seize heures, et à Orléansville mardi 9 février, à seize heures.

Réunion à Alger au domicile mortuaire, rue de la Liberté, n° 20, et à Orléansville à la gare.

La famille ne reçoit pas.

P.F. Algériennes, r Constantine.

---

Georges ROBERT, administrateur délégué

Fils de Paul (1867-1910).

Marié en 1929 avec M<sup>lle</sup> Rose-Marie Callot, de Mostaganem.

Dont : Marié-Aimée (1930).

---

Propriétaire.

Conseiller du commerce extérieur (jan. 1933)

Essai d'expédition d'abricots par wagons frigorifiques (1939),

Administrateur du Syndicat des producteurs de coton (oct. 1940),

de la Coopérative cotonnière d'Algérie (mars 1941),

du Syndicat obligatoire des producteurs de graines oléagineuses d'Algérie (avril 1941)

.....

Vente sur surenchère du sixième de divers immeubles  
(*Le Progrès*, 17 juillet 1932)

Georges Robert, administrateur délégué des Éts M.P.J. Robert.

---

(*L'Écho d'Alger*, 21 janvier 1933)

À VENDRE, visible en marche, un plansichter marque « Seck », à 6 passages; auto balanceur modèle 1923 avec garnitures; un jeu de cadras complet et nombreux tamis dt rechange. S'adr. aux Établis M. P. J. ROBERT, moulins du Chéiff, à Orléansville.

---

AVIS

(*Le Progrès : journal de l'arrondissement d'Orléansville*, 18 avril 1935)

La Société Immobilière [d'Orléansville\*] informe ses actionnaires que le paiement des dividendes se fera aux Établissements M. P.J. ROBERT.

---

Société immobilière d'Orléansville\*  
(*Le Progrès : journal de l'arrondissement d'Orléansville*, 12 mars 1936)

— MM. les actionnaires de la S.I.O. sont avisés qu'ils pourront percevoir aux Ets M.P J. Robert, rue d'Isly à Orléansville, à partir du lundi 16 mars, le montant de cinquante cinq francs brut, contre remise du coupon n° 2.

---

Orléansville  
(*L'Écho d'Alger*, 4 février 1939)

REMISE DE DÉCORATIONS. — Une cérémonie intime s'est déroulée la semaine dernière au moulin Robert, à l'occasion de la remise de trois médailles du travail : au meunier chef des moulins Robert, M. Pierre Roubelat et à deux de ses collaborateurs, MM. Paul Roubelat, meunier, et Marcel Médioni, chef-comptable.

À cette réunion assistait tout le personnel européen et indigène des établissements Robert. Nous avons reconnu MM. Joseph Robert et Georges Robert ; MM. Henri et Roger Robert et l'agent de coopérative des blés de Ténès, M. Chambon.

M. Georges Robert prend le premier la parole pour exalter les vertus des nouveaux médaillés, pour leur féconde et fidèle collaboration. Il dit sa fierté de consulter le palmarès de la maison sur lequel sont inscrits maintenant sept noms de travailleurs dont cinq dépassent trente ans de service.

Avec une intense émotion, M. Georges Robert remet à chacun la médaille, qui lui revient, accompagnée d'une accolade. M. Pierre Roubelat reçoit la médaille d'or pour ses 35 ans de services ; MM. Paul Roubelat et Marcel Médioni, la médaille de bronze pour leurs 23 ans de services. M. Georges Robert associe dans son hommage et sa gratitude les anciens dont deux sont présents. MM. Victor Solari et Testou.

M. Pierre Roubelat remercie le jeune chef d'entreprise, M. G. Robert, qui continue la tradition de la famille Robert grâce à laquelle tous les employés leur sont attachés par des liens affectueux. Et, au nom de ses camarades, il remet un objet d'art en souvenir de l'intérêt et de la bonté qu'il a toujours manifestés à ses collaborateurs, même les plus modestes.

M. Joseph Robert, très touché, exprime la joie mêlée de fierté, que cette manifestation spontanée lui procure et assure ses dévoués amis du souci qui l'anime de les voir profiter du bien-être qui leur est dû.

Le champagne pétille dans les verres et cette fête du travail prend fin. Elle laissera dans la mémoire de chacun la douce et réconfortante vision de l'accord complet du travail et du patronat.

L'« Écho d'Alger » félicite les nouveaux décorés dont les bons et loyaux services reçoivent leur juste récompense.

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*La Dépêche algérienne*, 30 août 1941)

ORLÉANSVILLE. — Madame veuve Pierre Roubelat et ses enfants, Paulette, Roger, Pierre ; les familles Roubelat, Montes ; leur nombreuse famille ; les Établissements Robert ont la douleur de vous faire part du décès de

monsieur Pierre ROUBELAT,  
leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, allié et ami, survenu à Orléansville le 29 août, à l'âge de 55 ans, et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu samedi, à 17 heures 30.

Réunion aux Portes de Miliana.

---

ORLÉANSVILLE  
(*La Dépêche algérienne*, 4 septembre 1941)

NÉCROLOGIE. — Samedi dernier, la population de notre ville et des environs accompagnait au champ de repos la dépouille mortelle de M. Pierre Roubelat, chef meunier à la minoterie Robert. Condoléances.

---

JOURNAL OFFICIEL DE L'ALGÉRIE.  
(*L'Écho d'Alger*, 13 février 1943)

Sont nommés membres de la chambre de commerce d'Alger :

.....

M. Robert Joseph, minotier

---

Décret du 15 septembre 1943 instituant une délégation provisoire pour la gestion de la Société anonyme des Grands Moulins de Paris, société au capital de 50.000.000 de francs, dont le siège social est : 15, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.  
(*JORF*, 16 septembre 1943)

Le Comité français de la Libération nationale,  
Sur le rapport du Commissaire à la Production et au Commerce,  
Vu l'ordonnance du 14 avril 1943, relative au régime de la délégation provisoire, pour les entreprises privées de leurs dirigeants ;  
Vu le décret du 10 août 1943 fixant les attributions, du Commissaire à la Production et au Commerce ;  
Vu l'avis du Général d'Armée, Gouverneur Général de l'Algérie ;  
Vu l'avis de l'Ambassadeur de France,  
Haut-Commissaire Résident Général de la République française au Maroc,

Décète :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est institué une délégation provisoire pour la gestion, en Algérie et au Maroc, des intérêts des ayants-droit de la Société anonyme des Grands Moulins de Paris, société au capital de 50 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 15, rue Croix-des-Petits-Champs.

Cette société dirige en Afrique du Nord les succursales suivantes :

- Société d'exploitation des Moulins de l'Harrach\* à Maison-Carrée.
- [Société des Moulins du Chélif à Orléansville.](#)
- Société des Moulins de Port-Lyautey, rue des Quais prolongés à Port-Lyautey,
- Société chérifienne pour le développement du Commerce et de l'Agriculture du Maroc — Société « Etlimar », 1, rue Horace-Guérard, Casablanca.

Art. 2. — Le délégué provisoire a les pouvoirs nécessaires pour l'administration courante et au mieux des intérêts de la société qui lui est confiée.

Art. 3. — Des pouvoirs spéciaux pourront être accordés au délégué provisoire par le Commissaire à la Production et au Commerce pour lui permettre l'exécution d'opérations exceptionnelles précises.

Art. 4. — Le Commissaire à la Production et au Commerce est chargé de l'exécutif du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Alger, le 15 septembre 1943.

DE GAULLE. GIRAUD.

Par le Comité français de la Libération nationale :

Le Commissaire à la Production et au Commerce,

André DIETHELM.

Le Commissaire aux Affaires étrangères,

MASSIGLI.

---

MOULINS DU CHELIFF  
Anciens MOULINS ROBERT  
Société anonyme  
au capital de 7.000.000 fr.  
Siège social :  
Route d'Alger, ORLÉANSVILLE  
R. C. ORLÉANSVILLE n° 2587  
CONVOCATION  
(*Alger Républicain*, 23 novembre 1946)

Les actionnaires de la Société MOULINS DU CHELIFF sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le mardi 10 décembre 1946, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Rapport du conseil d'administration.

2° Augmentation immédiate du capital social par incorporation de réserves, notamment de tout ou partie de la réserve spéciale de réévaluation.

3° Fixation des modalités de la dite augmentation.

4° Modifications à apporter aux statuts en conséquence de cette augmentation et notamment à l'article 6.

5° Pouvoirs à donner au conseil d'administration pour la mise à exécution des décisions qui seront prises.

6° Questions diverses et connexes aux précédentes.

Tout actionnaire peut assister à cette assemblée, quel que soit le nombre de ses actions. Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer, soit au siège social, soit à la BANQUE ROBERT, à ORLÉANSVILLE, soit à la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (AFRIQUE), 17, boulevard Baudin, à ALGER, cinq jours au moins avant l'assemblée, les récépissés de dépôt de titres et attestation de leur blocage jusqu'après la tenue de l'assemblée.

Le projet imprimé des résolutions devant modifier les statuts sera à la disposition des actionnaires au siège social, 15 jours avant la date de l'assemblée.

---

MOULINS DU CHELIFF  
(Anciens moulins Robert.)  
(*BALO*, 24 septembre 1951)

Société anonyme française au capital de 15 millions de francs.

Siège social : route d'Alger, à Orléansville (département d'Alger).

R. C. : Orléansville n° 5137.

Législation. — Société anonyme constituée sous le régime de la législation française suivant statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Rebuccin, notaire à Alger.

Objet. — La transformation en produits destinés à la consommation de froment et de toute céréale; l'acquisition. la vente de toutes céréales pour son compte ou le compte des tiers et leur entreposage.

La concession, l'acquisition, la cession ou l'affermage de tous droits et avantages résultant des chutes d' au, de leur équipement, que, leur transformation serve ou non à la propulsion des moulins.

Toutes participations financières, toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, mobilières, financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Durée. — La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans il compter du 2 juillet 1928, sauf dissolution ou prorogation.

Capital social. — 15 millions de francs, divisé en 15.000 actions de licou K chacune, toutes entièrement libérées.

Apports. — Il a été apporté à la société par M. Joseph Robert, le 13 juin 1928, lors de sa constitution, une propriété rurale de 3 hectares 21 ares 10 centiares située sur la commune d'Orléansville, un moulin avec les appareils de meunerie, une maison d'habitation située 20, rue d'Isly, à Orléansville, et édifiée sur un terrain d'une superficie de 323 mètres carrés.

Il a été attribué à M. Joseph Robert 4.000 actions entièrement libérées de 500 F chacune.

Il a été également apporté le 7 mai 1945 par M. Joseph Robert : 1° Sur la rive droite du Chélif, à Orléansville, une propriété dite Ferme Morcillo avec les plantations, bâtiments et cheptel s'y trouvant, d'une superficie de 42 hectares 28 ares 35 centiares environ ;

2° Sur la rive gauche, des terrains d'une superficie de 1 hectare 64 ares 83 centiares environ, en aval de l'usine, ainsi que les bâtiments s'y trouvant.

Il lui a été attribué, en paiement, 2.000 actions de 500 F chacune entièrement libérées et une somme de 750.000 F en espèces.

Enfin, il a été apporté le 3 mars 1947 par M. Paul Robert 1 un immeuble à usage d'habitation ou bureaux situé à Birmandreis, Alger, parc d'Hydra, rue n° 10, connu sous le nom de « Villa Yenken », ainsi que le terrain sur lequel il a été édifié, moyennant l'attribution de 1.000 actions de 1.000 F nominal chacune entièrement libérées.

Obligations. — Néant.

Parts. — Néant.

Avantages aux administrateurs. — La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de neuf au plus.

.....  
Répartition des bénéfices. — Sur les 5 p. 100 pour la réserve légale.

La somme suffisante pour répartir aux actions un intérêt non cumulatif de 6 p. 100 l'an sur les sommes dont lesdites actions sont libérées et non amorties.

Sur le surplus, il est réparti : 10 p. 100 au conseil d'administration ; 90 p. 100 aux actions, sauf prélèvements qui pourraient être décidés par l'assemblée générale pour constitution de tous fonds de prévoyance ou réserves ou même simplement comme report a nouveau.

---

<sup>1</sup> Fils cadet de Joseph Robert. Économiste.

Liquidation. — Après apurement du passif, le solde disponible est utilisé d'abord à l'amortissement complet des actions de capital s'il y a lieu, et le surplus sera réparti entre tous les actionnaires sans distinction.

.....

### Augmentation du capital social Avis aux actionnaires.

En exécution des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 1951, le conseil d'administration a décidé dans sa séance du même jour, de procéder à l'augmentation du capital social de 15 millions à 45 millions de francs par l'émission de 30.000 actions nouvelles de 1.000 F nominal chacune.

Ces 30 000 actions seront soumises, dès leur création, à toutes les dispositions des statuts. Elles seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1951 et donneront droit, par conséquent, à la moitié du dividende pour la fraction courue de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1951. Elles seront ensuite entièrement assimilables aux 15.000 actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts.

Elles seront émises au prix de 1.100 F par titre, soit le nominal de 1.000 F augmenté d'une prime de 100 F.

Elles seront payables en totalité à la souscription. Les propriétaires des 15.000 actions anciennes auront un droit de préférence à la souscription à titre irréductible des 30.000 actions nouvelles à raison de 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne possédée.

Le droit de souscription s'exercera :

soit par la remise du coupon n° 23 détaché des actions au porteur ;

soit par la présentation des certificats nominatifs qui seront estampillés ;

soit par la production des bons de droits remis aux actionnaires désireux de négocier tout ou partie de leurs droits de souscription.

Les souscriptions et versements seront reçus à peine de déchéance du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1951 inclus à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique), 17, boulevard Baudin, à Alger, et dans toutes les succursales et agences de cet établissement; des bulletins de souscription seront tenus à la disposition des souscripteurs.

Sauf demande spéciale faite au plus tard le dernier jour du délai de souscription, les souscriptions distinctes présentées au nom d'un même souscripteur ne seront pas groupées et l'attribution des actions souscrites sera faite séparément pour chaque bulletin de souscription.

Les actions nouvelles seront délivrées, soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, au gré des actionnaires.

Toutefois, dans ce dernier cas, les souscripteurs auront à se conformer à la législation en vigueur.

Le droit de souscription sera négociable dans les mêmes conditions que les actions anciens pendant la durée de la souscription.

Les actionnaires qui auront exercé leurs droits de souscription à titre irréductible pourront, en outre, demander à titre éventuel et réductible qu'il leur soit attribué un nombre supplémentaire d'actions nouvelles.

S'il y a lieu la répartition à titre éventuel et réductible s'effectuera au prorata du nombre de droits exercés dans la limite des demandes sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction.



Résultats :

Pertes et profits (solde créditeur)	991.479
134.345.524	

Certifié conforme.

Moulins du Cheliff (anciens moulins Robert):  
Le président du conseil d'administration,  
GEORGES ROBERT,  
demeurant à Alger, 133, boulevard du Télémy,  
faisant élection de domicile au siège social, route d'Alger, à Orléansville.

---